Améliorer la fertilité des sols et le contrôle des adventices en grandes cultures biologiques

NOUVEAU

Pour l'année 2021 :
- **33 sessions de formation toutes thématiques**
- **317 Stagiaires**
- **Une note de satisfaction de 8,62/10 a été attribuée**

Public visé :

Agriculteurs avec un atelier de production de grandes cultures dans les Hautes-Alpes ou dans les départements voisins, en Agriculture Biologique comme en conventionnel.

Maintenir la fertilité des sols et gérer les adventices font partie des défis majeurs en grandes cultures biologiques. Pendant cette session, nous aborderons les différents leviers mobilisables pour améliorer la fertilité des sols et la gestion des adventices (fertilisation organique, couverts végétaux, désherbage mécanique) ainsi que leur mise en œuvre sur le terrain lors d'une visite chez un agriculteur. Une grande attention sera portée à la période d'interculture pendant laquelle l'itinéraire technique doit être raisonné en fonction des caractéristiques de la parcelle (fertilité, risque d'érosion, flore adventice, etc.) et des contraintes de l'agriculteur.

PRE REQUIS & SPECIFICITES Aucun

OBJECTIFS

- Connaître les différents leviers mobilisables en Agriculture Biologique pour améliorer la fertilité des sols et gérer les adventices, notamment grâce à la mise en place de couverts végétaux. Les implémenter dans son itinéraire technique et voir leur mise en œuvre sur le terrain

PROGRAMME

Matin :
- Contexte climatique Hautes Alpes
- **Interculture et couverts**
  - Quelles possibilités de semis des couverts dans les Hautes-Alpes ? (Avec évaluation « en direct » avec les stations météo dont nous disposons)
  - Stratégies : couverts annuels, sous couverts, pluriannuels. Choix des couverts.
  - Services apportés par les couverts : fertilité, désherbage, etc.
- **Fertilisation en bio** :
  - Rotation
  - Apports de Produits Résiduaires Organiques et engrais organiques : quels reculs et quelle efficacité ?
- **Désherbage** :
  - Leviers principaux
  - L'innovation du binage ?

Après-midi :
Visite chez Damien ORCIERE à proximité de Gap. Démonstration de matériel (table d'épandage et herse étrille)

METHODES PEDAGOGIQUES ET D'EVALUATION
- Exposés en salle, échanges et confrontation des pratiques
- Visite sur le terrain et retours d'expérience
- Questionnaire des attentes et évaluation de la satisfaction

INTERVENANTS

Intervenant :
Mathieu Marguerie, ingénieur régional méditerranée (Arvalis)
Animation : **Nathan Créquy,** conseiller productions végétales (Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes)

Une attestation de présence vous sera délivrée en fin de formation
Cette Formation est réalisée avec le concours financier de : VIVEA

Délais d'accès : Selon planification au catalogue. Confirmation d'inscription, 7 jours avant la date planifiée. Si formation complète, inscription en liste d'attente. Inscription prioritaire dès que cette formation est (re)programmée et information par mail.

Nombre de jours :
1 jour en Présentiel soit 7 heures

Dates
Mardi 29 mars 2022

Lieu : GAP 05 – Chambre d'Agriculture
Accessibilité PMR
Contacter la personne référente handicap pour de plus amples renseignements
Les dates et lieux sont susceptibles d'être modifiés – Places limitées

Tarifs :
- Ressortissants VIVEA : **0 €** (en fonction du plafond individuel)
- Autre public : **175 €/j** voir les conditions générales

Vos contacts :

Administratif :
Edith BROCHIER
04 92 52 53 03 formation@hautes-alpes.chambagri.fr

Responsable de formation :
Nathan CRÉQUY
06 15 37 31 50
nathan.crequy@hautes-alpes.chambagri.fr

Point contact handicap :
Edith BROCHIER
04 92 52 53 03
formation@hautes-alpes.chambagri.fr

« La Certification AFNOR vous assure la qualité de notre service »

Version 25/08/2021

Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes - 8, ter rue Capitaine de Bresson – 05010 GAP Cédex

www.chambre-agriculture05.fr, Vous former

Numéro de déclaration d'activité à la Préfecture de la Région : 9305P000405.

Conditions générales d'inscription et de participation

Nature et caractéristiques de l'action de formation :

Cette action qui contribue au développement des compétences entre dans la catégorie « Actions de formation » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail.

Modalité d'inscription et justificatifs :

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer au plus tard 3 semaines avant le début de la formation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, …).

La convocation, envoyée 10 jours avant le démarrage du stage, tient lieu de validation de l'inscription, dès lors que le règlement nous soit parvenu.

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage et le cas échéant à son employeur.

Pour les stages facturés, une facture est délivrée avec mention « Facture acquittée » après réception du règlement. Le programme et les copies des feuilles d'émargement sont délivrés sur demande.

Il peut être demandé, au moment de l'inscription, le règlement de tout ou partie des frais de formation.

Les publics :

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e) agricoles (« Agriculteur(rice)s »), conjoint(e)s collaborateur(rice)s, aides familiaux, personnes en démarche d'installation et cotisants solidaires. Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles. Des sessions peuvent leur être réservées, au besoin sur demande.

Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap et en difficulté d'apprentissage ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement.

Les conditions financières et prise en charge :

- ***" Contributeur(rices) VIVEA "***

Cas général : Une contribution stagiaire de 0 à 28 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(rice)s Vivéa hors thèmes prioritaires de formation.
Cas particulier : Pour certaines formations, une contribution stagiaire de 0 à 42 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(rice)s Vivéa.

Le contributeur VIVEA sera financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge fixé à 2250 €.
Dans le cas où ce plafond est dépassé, le stagiaire devra s'acquitter d'une contribution complémentaire couvrant les frais de la formation auprès de l'organisme de formation.
Si le contributeur(rice) apparait comme non finançable, une attestation de la Mutualité Sociale Agricole avec code de sécurité garantissant qu'il/elle est à jour de sa contribution formation sera exigée à l'entrée en formation. Sinon, la formation sera facturée au prix de 175 € net de taxe par jour.

- ***" Salarié(e)s "***

Dans le cas où la formation fait l'objet d'un conventionnement avec un OPCO (OCAPIAT…), les frais pédagogiques sont pris en charge par ce dernier, sous réserve de l'envoi du bulletin d'inscription rempli par l'employeur et réceptionné au plus tard 3 semaines avant le début de la formation.
Dans le cas contraire (sans conventionnement, non-respect des contraintes administratives, adhésion à un autre organisme collecteur), les frais de formation qui s'élèvent à 175 €/jour seront intégralement à la charge de l'employeur.
La Chambre d'Agriculture fournira à l'employeur les pièces justificatives nécessaires pour la prise en charge de la formation.

Concernant le Certiphyto, en cas de non prise en charge par VIVEA, les frais de formation s'élèvent à 140 €/jour, soit un total de 280 € pour les deux jours de formation obligatoire ou 140 € pour le renouvellement.

- ***" Autres publics "***

Les frais de formation sont intégralement à la charge du participant et s'élèvent à 175 €/jour, sauf cas particulier.

- ***"Toutes personnes en démarche d'installation"***

Seules les personnes bénéficiant d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé et ne pouvant mobiliser un autre financement (CPF, pôle emploi, Conseil Régional….) profitent d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA. Elles doivent alors fournir une attestation d'éligibilité au financement VIVEA délivrée par le CEPPP (en cas de doute contacter votre PAI), ainsi qu'une copie de l'écran CPF et d'une copie du PPP.
Pour les PPP en 2ème ou 3ème année, fournir une attestation de renouvellement d'éligibilité VIVEA.

- ***" Installé(e)s depuis moins de deux ans "***

Une attestation de la Mutualité Sociale Agricole devra être fournie précisant le statut de la personne et la date d'installation.

La présence minimum exigé par nos financeurs est de 7h de présence obligatoire pour la prise en charge du coût des frais pédagogiques de la formation. En Cas de non-respect sur cette clause spécifique, soit moins de 7h de présence, le stagiaire sera redevable auprès de la Chambre d'Agriculture du coût total de la formation, une facture lui sera adressée à l'issue de cette dernière.
Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de Monsieur l'agent comptable de la Chambre d'agriculture ou par virement (RIB sur demande)
Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

Horaires :

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures et se déroule dans une plage horaire comprise de 9h00 à 17h30.

Annulation-report-interruption du stage :

La Chambre d'Agriculture se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important. Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires.
Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas le règlement lui sera retourné.
En cas d'absence non justifiée, la formation sera due en totalité.

Cas de différend :

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle
(Art L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail) N° Organisme de formation : 93 05 P000 405

Un bulletin par stagiaire et par formation à retourner à :
Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes
Service Formation- 8, ter rue Capitaine de Bresson – 05010 GAP cédex
Tél. : 04 92 52 53 03 **Mail :** formation@hautes-alpes.chambagri.fr

LE/LA STAGIAIRE (écrire en majuscules)

NOM – Prénom : .....Nom de naissance.....
Date et lieu de naissance : .....
Adresse : .....
.....
Tél. :..... Port. :..... Fax :.....
Mél : .....
J'accepte de recevoir la convocation par mail (10 jours avant le début du stage) : ☐oui ☐ non
J'accepte de communiquer mes coordonnées pour le covoiturage : ☐oui ☐ non

Vous êtes* :

☐ Chef d'entreprise non salarié(e)	☐ Salarié(e) d'exploitation	☐ Inscription via Pôle Emploi
☐ Conjoint collaborateur	☐ Salarié(e) de coopérative	☐ Inscription via CPF
☐ Aide familial	☐ Salarié(e) d'entreprise	☐ Candidat à l'installation
☐ Cotisant solidaire	☐ Autres Publics	

Etes-vous en situation de handicap ou en difficulté d'apprentissage : ☐oui ☐ non

L'ENTREPRISE

NOM de l'exploitation ou de l'entreprise : .....
N° SIRET (14 chiffres) :.....
Production principale : ☐ arboriculture ☐ grandes cultures ☐ maraîchage
☐ viticulture ☐ élevage ☐ autre :
Nom du responsable de l'inscription (si différent du stagiaire) :.....
Adresse (si différente de ci-dessus) :.....
Tél. :..... Port. :..... Mél :.....

FORMATION SOUHAITÉE

Intitulé de la formation : **Améliorer la fertilité des sols et le contrôle des adventices en grandes cultures biologiques**
Dates de la formation : **mardi 29 mars 2022**
Durée de la formation (nombre d'heures) : **7 heures en présentiel**

Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap et en difficulté d'apprentissage, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement.
Point contact handicap : Edith BROCHIER – 04 92 52 53 03

RÈGLEMENT DE LA FORMATION

Je joins un chèque par formation et par personne libellé à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes :

☐ **0,00 €** : Chef d'exploitation, Conjoint collaborateur, Aide-familial, Cotisant solidaire, Candidat à l'installation bénéficiant d'un PPP

☐ **175,00 € / Jour** : Salarié

☐ **175,00 € / Jour** : Autre public

☐ Je confirme avoir pris connaissance du programme de la formation (qui définit l'objet, la durée, le lieu, les objectifs, contenus, méthodes, prérequis, nom et qualité des intervenants et sanction de la formation) et des conditions générales de vente (accessibles sur notre site internet : https://paca.chambres-agriculture.fr/nos-formations-agricoles-en-paca)

Fait à ....., le.....

Pour Le/La Stagiaire ou l'Entreprise
(Nom et qualité du signataire - **obligatoire**)

Pour la Chambre d'Agriculture des Hautes- Alpes
Le responsable,

Votre signature entraîne l'acceptation des conditions générales jointes. Conservez un exemplaire du Bulletin d'inscription.
** pour les personnes installées depuis moins de 2 ans, joindre une attestation MSA.*

T.SVP →

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTES-ALPES

ATTENTES ET POSITIONNEMENT

Améliorer la fertilité des sols et le contrôle des adventices en grandes cultures biologiques

Mardi 29 mars 2022

Vous venez de prendre connaissance du programme de la formation. Merci de prendre quelques minutes pour répondre également à ce questionnaire qui fournira des informations utiles aux formateurs animant le stage, permettant ainsi d'adapter la formation au plus près de vos besoins.
Nous vous invitons à retourner le questionnaire avec votre bulletin d'inscription

Nom – Prénom : .....

- **Qu'est-ce qui vous a conduit à participer à cette formation ?**

.....
.....

- **Quels sujets souhaitez-vous aborder prioritairement dans la formation ?**

.....
.....

- **Avez-vous suivi d'autres formations sur ce thème ?** ☐ Oui ☐ Non

Si oui, lesquelles et quand : .....
.....

Ce que vous venez chercher en complément :
.....
.....

- **Quels sont les éléments du contenu qui vous intéressent le plus ?**

.....
.....

- **A la fin de la formation vous serez satisfait-e si**

.....
.....

- **Avez-vous des difficultés d'apprentissage ou besoin d'un aménagement spécifique ? :**

.....
.....

- **Autre(s) question(s) spécifique(s) à cette formation**

.....
.....

- **Des attentes particulières ou des suggestions dont vous voudriez nous faire part**

.....
.....

Merci de votre collaboration

Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap et en difficulté d'apprentissage ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement.

Point contact : Edith BROCHIER 04 92 52 53 03 – formation@hautes-alpes.chambagri.fr

vivea